

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

Séance du 30/03/2019

Extrait n°06

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 21

De Votants : 23



Présents :

ABDOU-MADI Sandati, ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, IBRAHIM SAID Maanrifa, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, BACAR Inchaty Soilihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié

Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, ANTOINE Ibrahim Salam, BAMANA Anchya, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima.

Représentés :

Madame MAHADI Salima ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Madame Anchya BAMANA ayant donné pouvoir à Monsieur Zaidani HAROUNA.

A été nommé secrétaire de séance : ISSOUFI Attoumani

Objet : Reprise du contrat de maîtrise d'œuvre du marché de M'tsangamouji

Vu la délibération n°29 du 14 août 2018 portant transfert du projet de construction du marché de M'tsangamouji,

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre conclu entre la commune de M'tsangamouji et le bureau d'études AMA concernant la réalisation des études du marché couvert de M'tsangamouji, avant le transfert de celui à la 3CO,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

La reprise par la 3CO du contrat signé entre la commune de M'tsangamouji et la société AMA ayant pour objet « la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études et suivi du marché de M'tsangamouji »,

De substituer la 3CO à la commune de M'tsangamouji sur tous les aspects de ce contrat,

De faire prendre en charge par le budget de la 3CO le solde du coût des prestations représentant la différence entre le coût du marché de maîtrise d'œuvre et le total des sommes payées par la commune de M'tsangamouji, soit 51 340 euros sur un coût total de 71 500 euros.

D'autoriser le président à signer tout document, contrat ou avenant nécessaires à la poursuite de l'exécution de ce marché.

D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 2 avril 2019.

Fait et délibéré, le 30 mars 2019

**Pour extrait conforme,
Le président**

